

# SEANCE DU 04 OCTOBRE 2018

Le quatre octobre deux mille dix-huit à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Présents : Mesdames, MAUPPIN Gaétane, INGRAM Sue, LAFAILLE Eliane, ROUSSET Laurence, SAUZEDE Véronique. Messieurs FERNANDEZ David, SIRE Roland, RIGAL Laurent, FLANDIN Marc.

Claire LACOUME a donné procuration à Véronique SAUZEDE  
Etienne MERVOYER a donné procuration à Gilbert SIMON

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Marie GUIDO, Alexandre APARICIO, Pierre THARIN

## Ordre du jour

- Délibération consultation des entreprises – Raccordement assainissements individuels au collectif avenue d'Espéraza

- Délibération convention d'adhésion au réseau de lecture publique de la bibliothèque départementale de l'Aude

- Délibération plateforme marchés publics – conseil départemental de l'Aude

- Transfert compétence eau et assainissement à la communauté des communes des Pyrénées Audoises

- Cantine scolaire – Fonctionnement – Prix des prestations par SODEXO

## Point avancement des travaux :

- Salle de motricité
- Local des jeunes
- Hameau des Bains
- Brézilhou

) Questions diverses

**Secrétaire de séance** : Véronique SAUZEDE

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir valider le compte rendu du conseil du 24 juillet 2018. Il est approuvé à l'**UNANIMITÉ**

Monsieur le maire demande au conseil d'ajouter un point à l'ordre du jour : délibération portant disposition d'un coordinateur et d'agents recenseurs dans le cadre du recensement 2019.

La modification est approuvée à l'**UNANIMITÉ**

**I- Délibération consultation des entreprises – raccordement assainissements individuels au collectif avenue d'Espérazza :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, une consultation a été lancée par la commune dans le but de confier les travaux de création d'un réseau d'eaux usées-Avenue d'Espérazza.

La mise en concurrence des entreprises sera effectuée par voie de presse dans le journal le Limouxin par affichage en Mairie du Mercredi 10 octobre 2018 au mardi 20 novembre 2018, ainsi que sur la plateforme de dématérialisation des marchés : <http://cc-pyreneesauoisses.e-marches publics.com/>

Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** :

-APPROUVE le lancement de la consultation des entreprises pour des travaux de création d'un réseau d'eaux usées-Avenue d'Espérazza

-DECIDE de donner mandat à monsieur le Maire pour tout ce qui concerne la réalisation et le règlement des dépenses correspondantes.

**II- Délibération convention d'adhésion au réseau de lecture publique de la bibliothèque départementale de l'Aude :**

Monsieur le Maire expose au conseil que le conseil départemental de l'Aude s'est engagé aux côtés des petites communes pour actualiser son schéma de lecture publique et propose de renouveler les engagements réciproques, qui lient le département et la commune, par le biais d'une convention réactualisée.

Il commente les divers points développés dans le cadre de cette nouvelle convention, notamment, le classement de la bibliothèque communale en « point d'accès au livre » et les obligations de la commune.

Après en avoir débattu et à l'**UNANIMITÉ**, le conseil décide d'engager la commune dans la réactualisation du schéma de lecture publique et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au réseau départemental de bibliothèque de l'Aude

**III- Délibération plateforme marchés publics – conseil départemental de l'Aude :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, la dématérialisation de la procédure de passations des marchés publics est rendue obligatoire.

Afin de permettre aux communes d'y répondre facilement et sans surcoût, le département met à disposition gratuitement sa plateforme de marchés publics, qui permet de déposer en ligne nos cahiers des charges (MAPA, appel d'offres) et d'être ainsi en phase avec la réglementation, l'utilisation de cet outil valant publication.

Monsieur le Maire indique tout l'intérêt que représente cette mise à disposition gratuite et propose au conseil de signer une convention d'utilisation avec le département.

Après en avoir débattu, le conseil à l'**UNANIMITÉ**, autorise Monsieur le Maire à signer la convention liant le conseil départemental et la commune afin d'accéder à la plateforme des marchés publics du département

#### **IV- Transfert compétence eau et assainissement à la communauté de communes des Pyrénées Audoises :**

Monsieur le Maire informe le conseil des dispositions de la circulaire d'application de la loi n° 2018-703 du 3 août 2018, relative à la mise en service du transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes.

Il précise que les communes de la communauté des communes des Pyrénées Audoises (CCPA) peuvent exercer leur droit de faire obstacle au transfert automatique de cette compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2020, sous réserve que cette décision soit partagée par 25% des communes membres représentant 20% de la population de la CCPA.

Il indique également que cette décision doit intervenir avant le 30 juin 2019, après que la CCPA valide ce choix qui doit être validé dans un délai de 3 mois par les conseils municipaux, ceux ne délibérant pas, ont un avis réputé favorable.

Afin que la procédure ne prenne pas de retard, monsieur le maire propose au conseil la prise d'une délibération précisant la volonté de la commune de s'opposer à la fois au transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais également au transfert de cette compétence reporté au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Après en avoir débattu, et **à l'UNANIMITÉ** le conseil :

- S'oppose au transfert de la compétence « eau et assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la communauté de communes des Pyrénées Audoises
- S'oppose au transfert reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2026
- Demande au Président de la communauté de communes des Pyrénées Audoises de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire, la problématique de la mise en œuvre du transfert des compétences « eau et assainissement » aux communautés de communes, tel que précisé par la circulaire d'application de la loi n° 2018-702 du 8 août 2018

#### **V- Cantine scolaire – fonctionnement – prix des prestations par SODEXO :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018, la Sodexo a augmenté le prix du ticket cantine : de 3,355 € à 3,416 € soit une augmentation de 1.815% et propose de ne pas répercuter cette augmentation sur le prix de vente du ticket qui est à ce jour à 3.60€

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'**UNANIMITÉ** la proposition du maire de conserver le prix du ticket de cantine à 3.60 €

#### **VI- Délibération recensement :**

Pour la réalisation des opérations de recensement de la population en janvier 2019, Monsieur le Maire est chargé de désigner en accord avec le conseil un coordonnateur communal, un suppléant et un agent recenseur.

Monsieur le Maire propose au conseil que Mademoiselle Véronique SAUZEDE, adjointe au maire, volontaire, soit la coordinatrice du recensement, et qu'elle soit secondée dans sa mission par Madame Laurence SIMON, secrétaire de mairie, en qualité de suppléante.

Monsieur le Maire propose, en accord avec la coordinatrice, qui, compte tenu de l'informatisation des opérations de recensement à mettre dorénavant en œuvre, qu'un seul agent recenseur soit engagé pour faire face aux opérations de recensement.

Il estime que Monsieur Hervé LINARES, qui a été agent recenseur pour le compte de la commune en 2013, présente toutes les garanties en la matière et avec son accord, le propose pour occuper cette fonction, selon des modalités financières qui seront connues ultérieurement.

Le conseil municipal, ouïe l'exposé de son Maire et après en avoir débattu, accepte **à l'unanimité** de désigner :

- Mademoiselle Véronique SAUZEDE coordinatrice des opérations de recensement
- Madame Laurence SIMON en qualité de suppléante à la coordinatrice
- Monsieur Hervé LINARES en qualité d'agent recenseur

### **Point travaux :**

- Salle de motricité : il reste à poser les bancs à l'entrée de la salle, par l'entreprise MORA.
- Salle des jeunes : les peintures sont en voie d'achèvement, l'électricité est terminée, il reste à installer la partie sanitaire et à définir l'ameublement.
- Hameau des Bains : les travaux sur le chemin du camping débuteront semaine 45 et seront réalisés par l'entreprise OC TP de Quillan, conformément au devis qui a été approuvé lors du dernier conseil.
- Brézilhau : les travaux de mise en sécurisation du carrefour et du pont débuteront le 15 octobre et seront réalisés par le conseil départemental. Ils consistent en un rehaussement du pont, pose d'une glissière de sécurité et aménagement du pont avant le carrefour. Coût de la réalisation : 72.000,00 €HT et financé par le Conseil Départemental

### **Questions diverses :**

#### **Plan particulier du risque inondation (PPRI) – conclusion de l'enquête publique :**

Monsieur le Maire informe le conseil des conclusions des commissaires enquêteurs suite à l'enquête publique – l'avis est favorable.

Le document d'enquête et de conclusions sont argumentées dans le rapport qui est à la disposition du public et des élus.

#### **Subvention alarme école :**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du fonds inter ministérielle de prévention de la délinquance dans les établissements scolaires, une demande de subvention avait été déposée en 2016 auprès de l'Etat. Par lettre en date du 27 septembre 2018, il est porté à la connaissance de la commune que malgré l'intérêt présenté par notre demande, l'enveloppe de crédits délégués n'a pas permis d'allouer la subvention demandée. Monsieur le Maire regrette cette décision.

#### **Réactivation de l'Association « Aude Solidarité » :**

Suite à la catastrophe qui a frappé l'Indonésie, Monsieur VIOLA et Monsieur COURTEAU ont adressé un courrier aux mairies les informant de la réactivation de l'association « AUDE SOLIDARITE ».

Après un tour de table, il est décidé d'informer les Campenoises et Campenois de la mise à disposition à la mairie d'une urne pour récolter les dons éventuels.

#### **Conseil municipal jeune :**

Monsieur le maire fait un point sur l'avancement de ce dossier qui doit être relancé d'ici la fin de l'année. Il rappelle que la salle des jeunes, étant en voie d'achèvement, il serait souhaitable que le conseil municipal jeune, soit installé pour lui confier la gestion de la salle qui lui est dédiée, selon des modalités règlementaires et d'encadrement à définir.

**Assainissement avenue d'Espéaza :**

Gaétane MAUPPIN demande si le géomètre a adressé le compte rendu de la division de terrain Av. d'Espéaza relatif à l'implantation de la station de relevage. Il convient de relancer le cabinet AXIOME pour obtenir le compte rendu

Sue INGRAM informe les membres du conseil du succès reçus par le dernier Tea-time, qui a réuni environ 70 personnes, avec beaucoup de convivialité. Elle estime ce genre de rencontre très positif, qui doit être renouvelée.

Véronique SAUZEDE propose la mise en place d'une armoire à livres, en complément de la bibliothèque, où chacun pourra déposer ou prendre des livres. Cette armoire pourrait être fixée en extérieur sur le mur de la salle des aînés, côté entrée du foyer. Elle précise que ce projet pourrait être présenté au Rotary club de la Haute Vallée qui pourrait le financer. Un devis sera demandé à André LAFAILLE.

Véronique SAUZEDE fait un point sur les impayés de la commune qui sont trop nombreux. Monsieur le maire la remercie pour son engagement en la matière et adressera un courrier de relance à chacun des débiteurs, à l'instar de la relance effectuée il y a 8 mois qui avait obtenu de bons résultats.

Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures 30.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus

Le Maire

Les conseillers municipaux.